



**SYNERGIE  
HUISSIERS13**

21 rue Bonnefoy 13006 MARSEILLE

Commissaires de Justice associés

Alain COUDERT      Michel DUCOS  
Xavier TITTON      Didier AUBERT  
Frédéric ARLAUD    Yannick SIMEONE  
Romuald ASSOUS    Laura NGUYEN  
Anaïs SABATIER     Eva GOUIRAND  
François RAOUX

Huissier de Justice salarié

Patrick BIANCHI

Référence à rappeler : 6 / 2781817

Responsable : AD

Téléphone: 04.91.54.25.19

Fax : 04.42.08.20.03

Mail : services.actes@synergiehuissiers13.fr

Site internet :

<https://www.synergie-huissiers-13.fr>

**Société civile professionnelle  
Multi-Offices de Commissaires de Justice**

(Siège social) 21 rue Bonnefoy 13006  
MARSEILLE

22 avenue du Peymian 13600  
LA CIOTAT

ZA Les Milles – Antélios Bât. F  
75, rue Marcellin Berthelot 13290  
AIX-EN-PROVENCE

2 rue de l'Ancien Collège 13150  
TARASCON

Ouverture au public du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

**ACTE  
DE COMMISSAIRE  
DE JUSTICE**

**COPIE**

Paiement CB sécurisé en ligne :  
<https://www.jepaiparcarte.com/0196>

Crédit Agricole de Provence  
IBAN: FR76 1130 6000 9348 1149 3926 109  
BIC: AGRIFRPP813

Coût de l'acte : Décret 2016-293 du 26 février 2016  
Emol. Art R444-3 C Com. ....219.16  
Emolument complémentaire...mémoire  
Transp. Art A.444-48 ..... 7.67  
Total H.T. ....226.83  
Total TVA ..... 45.37  
Affr. Art A.444-48(1) ..... 2.86  
Total Eurs TTC .....275.06

**delivract.** **GROUPEMENT  
DES HUISSIERS DE JUSTICE  
OFFICIERS VENDEURS**

**PROCES VERBAL DESCRIPTIF**

**A FIN DE SAISIE IMMOBILIERE**

Articles R.322-1 à 3 du Code des procédures civiles d'exécution

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE DIX HUIT JANVIER

Durée de référence minutes 60

**A LA REQUETE DE :**

la Société « HOIST FINANCE AB », Société Anonyme de droit suédois immatriculée au RCS de STOCKHOLM sous le n°556012-8489, ayant son siège social situé : « BOX 7848 10399 STOCKHOLM » (SUEDE), au capital de 29.767.666,663000 SEK, prise en la personne de son représentant légal dument domicilié en cette qualité audit siège et agissant en FRANCE par le biais de sa succursale « HOIST FINANCE AB » (publ) immatriculée au RCS de LILLE MEFROPOLE sous le n°843.407.214 ayant son siège social : « 165 avenue de la Marne WLC - Bâtiment 1 à 59700 MARCQ EN BAROEUL », venant aux droits du « CREDIT FONCIER DE FRANCE », SA au capital de 1.331.400.718,80 € ayant son siège social à PARIS (75013) « 182 avenue de France », immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542.029.848, suivant acte de cession de créances en date du 9 juin 2022 rapporté dans deux procès-verbaux de constat établis par la SCP « THOMAZON AUDRANT BICHE », Huissiers de Justice associés à PARIS en date des 14 juin et 4 juillet 2022, ainsi qu'un extrait de l'annexe à l'acte de cession visant nommément Madame Roselene GEORGES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, SELARL « PAUL BUISSON, BUISSON & ASSOCIES », avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant à PONTOISE 95300 – « 29, rue Pierre Butin » - Tél : + 33 01 34 20 15 62 - Fax + 33 01 34 20 15 60,

et Maître Hubert ROUSSEL du CABINET « ROUSSEL & CABAYE », Avocat au barreau de MARSEILLE, demeurant : « 11 A rue Armeny - 13006 MARSEILLE », lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE et ses suites,

**PAR LE REPRESENTANT DE LAQUELLE IL NOUS EST EXPOSE**

Que la société requérante a obtenu de Monsieur VIGNON, Président de la Chambre de l'exécution et des créées du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE une ordonnance en pied de requête en date du 28 décembre 2022, nous commettant aux fins de dresser un procès-verbal descriptif des biens situés : « 201 Square La Cravache à 13009 MARSEILLE », et appartenant à Madame Roselene GEORGES, à savoir :

- le lot n°315, un appartement situé au 1<sup>er</sup> étage droite de l'immeuble 4 du bloc B, n°26 de type F4, ainsi que les 177/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes,
- le lot n°325, à savoir une cave portant le n°3, sise au sous-sol de l'immeuble 4 du bloc B, n°26, ainsi que les 4/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes.

Qu'il nous requiert de déférer à la présente ordonnance.

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

Nous, S.C.P. SYNERGIE HUISSIERS 13, société civile professionnelle Multi-Offices de Commissaires de Justice associés, ayant son siège social 21 rue Bonnefoy à MARSEILLE (13006), un office à la résidence d'AIX-EN-PROVENCE (13290), ZA Les Milles - Antélios Bât. F - 75, rue Marcellin Berthelot, un office à la résidence de TARASCON (13150), 2 rue de l'Ancien Collège, et un bureau secondaire à LA CIOTAT (13600), 22 avenue du Peymian, agissant par l'un d'eux soussigné,

Certifions et attestons nous être rendus ce jour, à MARSEILLE (13009) : « 201 bd Michelet - ensemble immobilier « La Cravache », bat B n°26 » où étant à 8 h 45, nous rencontrons Monsieur RAMAZAN, à qui nous déclinons nos noms, qualité et le but de notre mission.

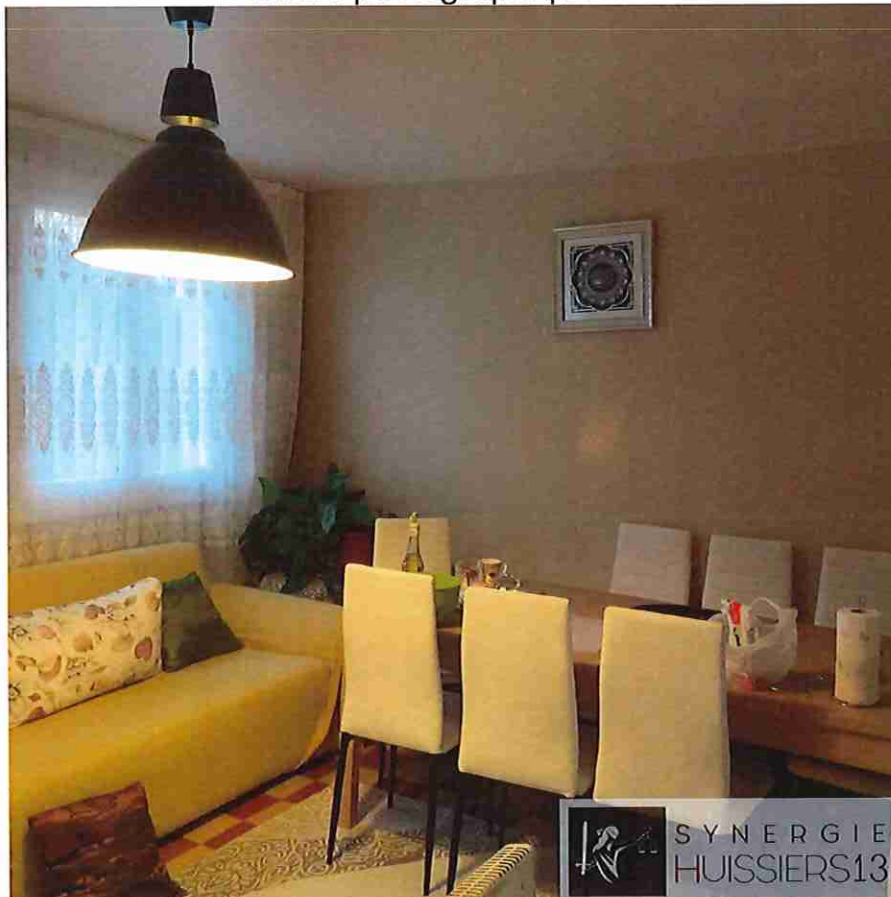
Ce dernier nous indique que le bail des lieux est au nom de Monsieur RAMAZAN Demir, son père, depuis le mois d'octobre ou novembre 2013 pour prendre fin en octobre ou novembre 2023.

Il nous explique que le montant du loyer est d'environ 900 à 1000 € par mois, l'ensemble des lieux étant gérés par le cabinet immobilier « AGENCE DE LA COMTESSE ».

Cliché photographique n°1



Cliché photographique n°2





Cliché photographique n°3



Cliché photographique n°4



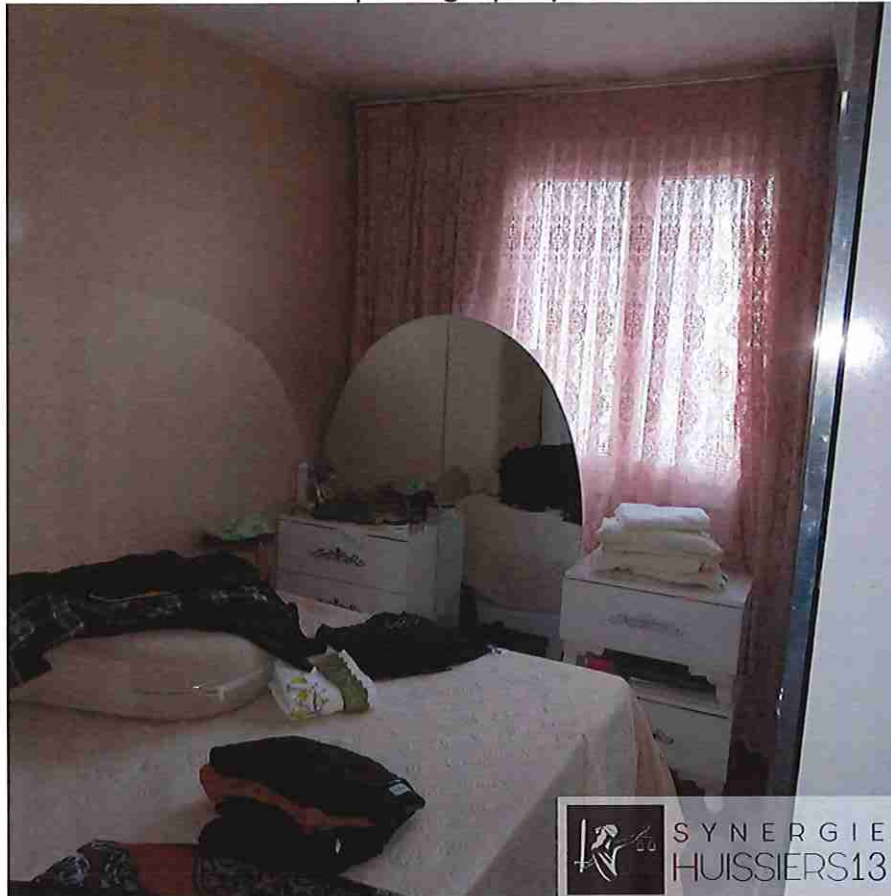
Cliché photographique n°5



Cliché photographique n°6



Cliché photographique n°7



Cliché photographique n°8



Cliché photographique n°9



SYNERGIE  
HUISSIERS13